



Pour la formation des salariés des professions libérales

# L'OPCA PL en chiffres

## → Le champ de compétence de l'OPCA PL

Toutes les professions libérales, à l'exclusion des cabinets d'expertise comptable, entrent dans le champ de l'OPCA PL.

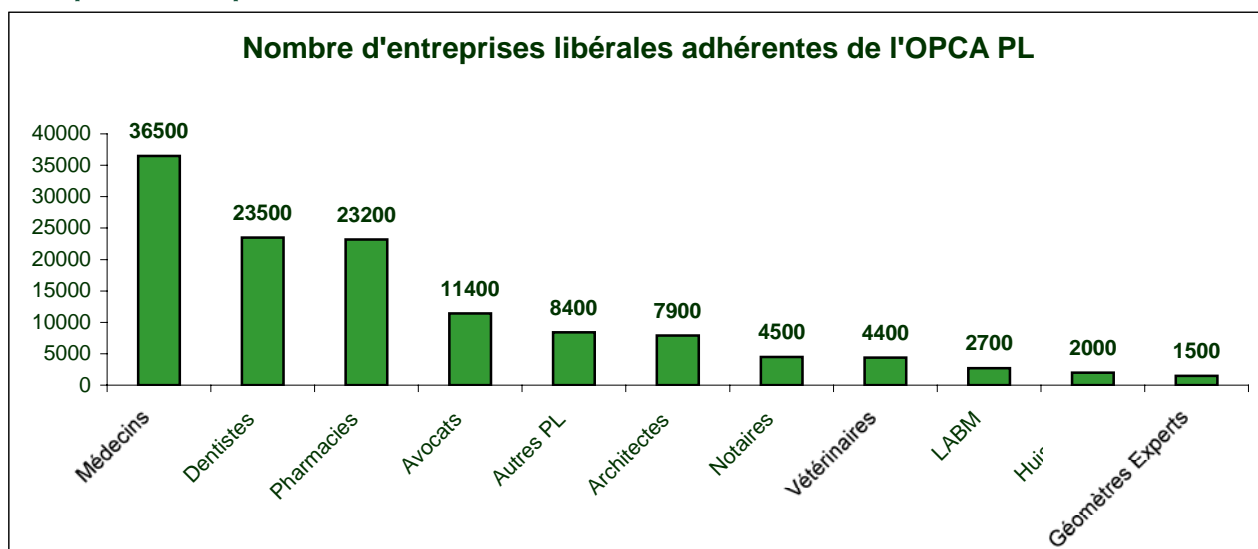
Ce sont notamment les :

Architectes	Géomètres, topographes
Avocats	Greffiers des tribunaux de commerce
Avoués près des cours d'appel	Huissiers de justice
Chirurgiens dentistes	Laboratoires d'analyse biologiques
Commissaires-priseurs judiciaires	Médecins
Economistes de la construction	Notaires
Experts en automobiles	Pharmacies d'officine
	Vétérinaires

Ainsi que :

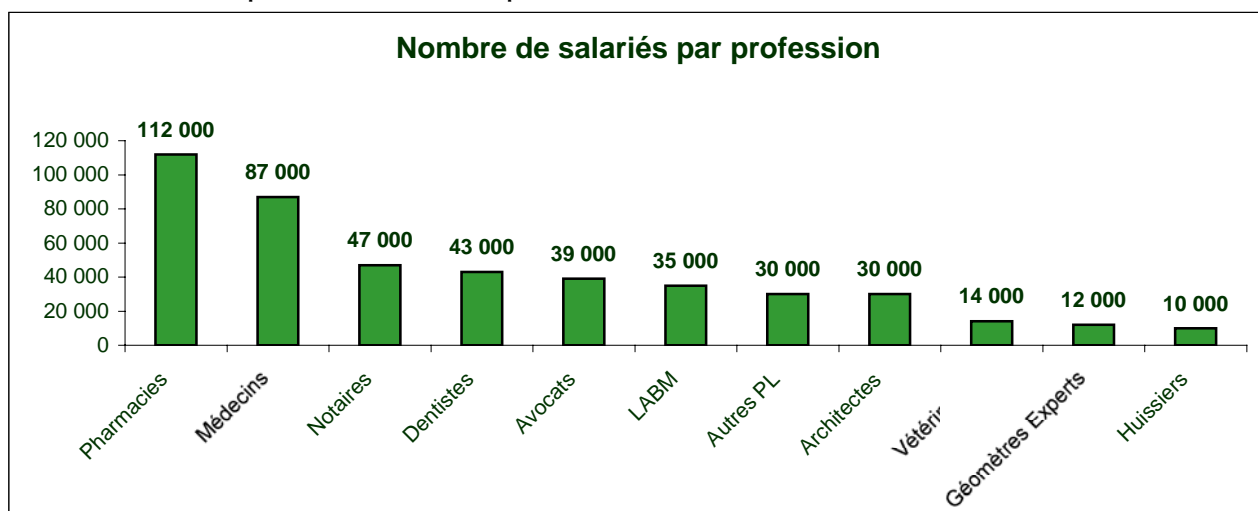
- *Administrateurs judiciaires, mandataires de justice*
- *Agents commerciaux et mandataires*
- *Architectes d'intérieur*
- *Autres professions paramédicales : Orthophonistes, Orthoptistes, Diététiciens*
- *Conseils en propriété industrielle*
- *Conservateurs-restaurateurs*
- *Déetectives et enquêteurs*
- *Experts agricoles et fonciers immobiliers*
- *Experts auprès des compagnies d'assurance*
- *Experts judiciaires*
- *Formateurs et conseils en formation*
- *Géologues*
- *Graphologues conseils*
- *Infirmiers*
- *Interprètes*
- *Kinésithérapeutes*
- *Organismes techniques de professions libérales, Syndicats, Ordres etc.*
- *Psychologues, psychothérapeutes, psychanalyste*

Le champ des professions libérales adhérentes à l'OPCA PL représente 126 000 entreprises se répartissant ainsi :



Les professions libérales du champ de l'OPCA PL emploient 459 000 salariés

Ces entreprises emploient au total 459 000 salariés (équivalent temps plein). 65% des salariés sont employés par les professions libérales de santé, 24% par les professions juridiques et les Officiers publics et ministériels, les 12% restant sont employés par les professions du cadre de vie et les professions techniques.



Les professions libérales sont des Très Petites Entreprises : elles occupent en moyenne 3,7 salariés.

Professions	Nombre moyen de salariés (ETP)
LABM	13,2
Notaires	10,3
Géomètres-experts	7,8
Huissiers	5,2
Pharmaciens	4,8
Architectes	3,8
Autres professions libérales	3,6
Avocats	3,5
Vétérinaires	3,2
Médecins	2,4
Dentistes	1,8

Les professions libérales ont une structure de l'emploi caractéristique (source *Observatoire des Métiers salariés des Professions Libérales -OMPL*).

**Des niveaux de qualification contrastés :** les entreprises libérales se caractérisent par une proportion de cadres importante, supérieure à 20% (alors qu'il y a en France 13% de cadres et professions libérales dans la population active en emploi selon les portraits statistiques de branche du CEREQ). La proportion de cadres est variable selon les branches. Certaines branches peuvent aussi se caractériser par la coexistence d'emplois fortement qualifiés - et souvent plus masculins - et d'emplois de qualification inférieure (assistantes administratives notamment) plus souvent tenus par des femmes.

**Une forte féminisation et de nombreux emplois à temps partiel :** près de 90% des salariés sont des femmes. Il en résulte également une très forte proportion de salariés à temps partiel (près d'un tiers contre 16% en moyenne en France).

**Des salariés relativement jeunes dans l'ensemble, avec des variations possibles entre professions et catégories professionnelles.** Globalement l'âge moyen est de 40 ans et il y a seulement 13% de plus de 55 ans contre 22% en moyenne tous secteurs confondus en France. Mais la situation entre les branches est assez variable.

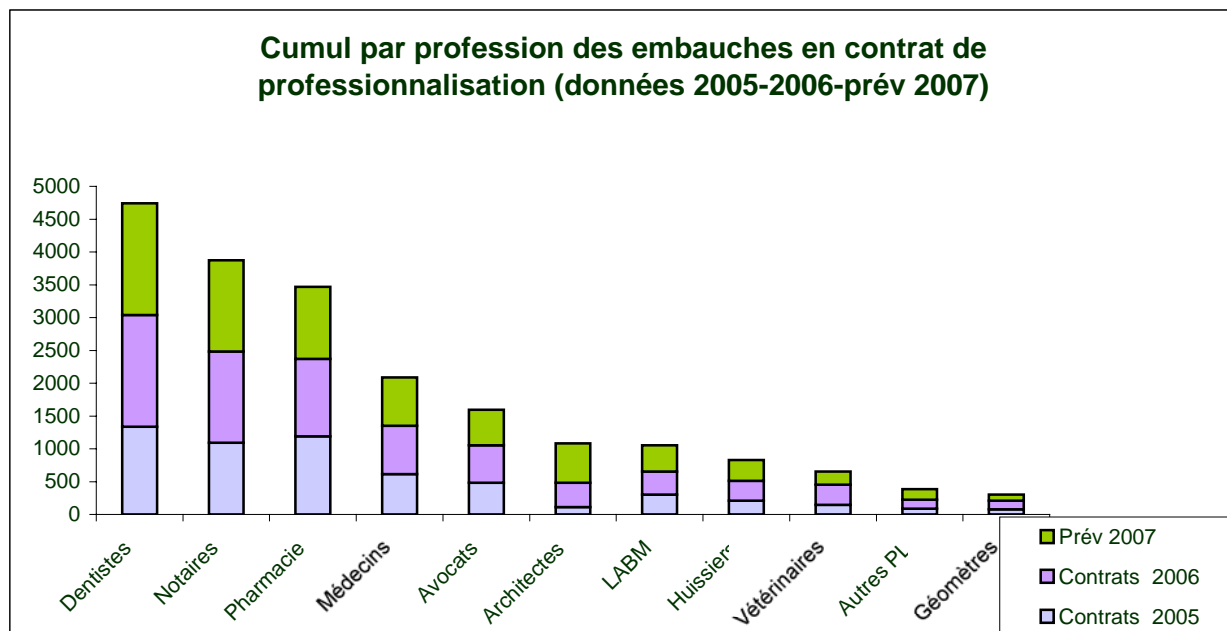
Dans certaines professions libérales de la santé (pharmacies et cabinets médicaux notamment) 15 à 20% des personnels salariés avaient plus de 55 ans en 2002-2003, et pourraient donc cesser leur activité d'ici 2010.

	Salariés des professions libérales	Ensemble des salariés au niveau national
Salariés cadres	21%	13%
Salariés non cadres	79%	87%
Salariés femmes	90%	46%
Salariés hommes	10%	54%
Salariés + 55 ans	13%	22%
Salariés - 55 ans	87%	78%

## Dans les professions libérales la formation est une nécessité

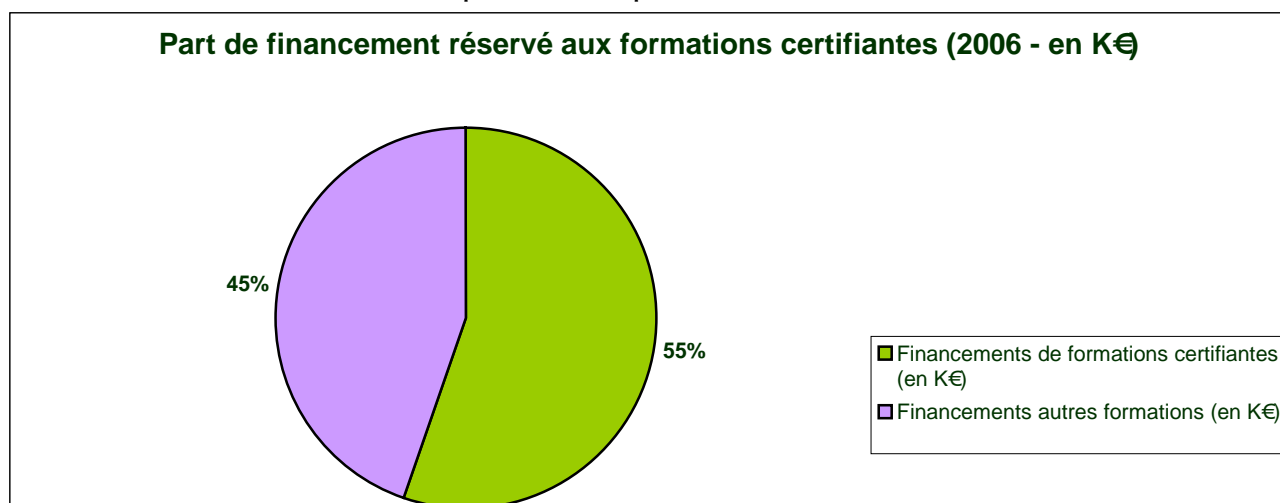
### ➤ au regard de l'emploi

Depuis 2005, les professions libérales ont conclu plus de 20 000 contrats de professionnalisation. Majoritairement, les professions libérales ne sont pas soumises au versement de la taxe d'apprentissage et elles ont donc historiquement eu recours au contrat de qualification et à présent au contrat de professionnalisation pour embaucher et former des jeunes. En 2006 elles ont engagé une campagne de communication auprès de l'ensemble des acteurs de l'emploi (PAIO, Missions locales etc. ) pour faire connaître les métiers des professions libérales et elles ont édité un guide des métiers à cet effet. Ce guide figure également sur le site internet de l'OPCA PL.



### ➤ au regard de la certification

En 2006, 55% des prises en charge de l'OPCA PL ont concerné des formations permettant l'obtention d'une certification ; Diplôme, Titre professionnel, CQP, autres certifications.



## ➤ au regard des évolutions réglementaires, scientifiques et technologiques

En cumulé sur 2005 et 2006, suite à la réforme sur la formation tout au long de la vie, plus de 160 000 salariés ont suivi un stage dans le cadre du plan de formation, pris en charge par l'OPCA PL.

L'action de l'OPCAPL, outre le soutien aux dispositifs visant à accompagner les salariés dans l'acquisition d'une certification, porte également sur l'accompagnement des salariés dans l'actualisation permanente de leurs connaissances, rendue nécessaire par les évolutions réglementaires, techniques, scientifiques.

Citons pour exemple :

- Formations portant sur la réforme des droits de succession – sur deux ans plus de 8000 juristes personnels juristes dans le Notariat et les Professions du Droit.
- Formations sur les médicaments sortis des réserves hospitalières : 1700 pharmaciens assistants et préparateurs en pharmacie ont été formés à la dispensation de ces médicaments.
- Loi SRU, diagnostics immobiliers, haute qualité environnementale : plus de 1000 salariés dans les professions du cadre de vie ont suivi un stage de formation sur ces nouvelles contraintes réglementaires.

Pour répondre à des demandes de formation de cette ampleur, l'OPCA PL procède à une mutualisation de moyens. Ceux de l'ingénierie de formation pour déterminer les contenus, ceux de la communication pour organiser des campagnes d'information et enfin, la mutualisation des moyens financiers pour assurer un déploiement de l'offre au plus fin au niveau régional afin que ces formations s'organisent dans toutes les régions quel que soit l'effectif concerné.

Ces campagnes nationales ont en effet pour objectif de former tous les personnels concernés sur l'ensemble du territoire sur un même contenu afin de garantir aux usagers des professions libérales, patients ou clients, une compétence, des connaissances et des savoir-faire identiques, quelle que soit l'implantation géographique de l'entreprise.

En 2005, nous avons financé 71 700 stages de formation, 89 500 en 2006.

A une échelle moindre, d'autres formations sont organisées selon les mêmes principes : actions collectives, déployées sur l'ensemble du territoire dans le cadre de partenariat avec les organismes de formation les incitant à intervenir dans les régions à faible effectif où il n'existe pas d'offre de formation spécialisée dans les besoins « cœur de métier » de ces entreprises.

L'OPCA PL intervient également dans toutes les formations liées à la modernisation de l'entreprise libérale :

- informatisation des entreprises
- dématérialisation, NTIC
- les réseaux

Actions de formation relevant du Plan de formation	2005		2006	
	nombre	montant (en K€)	nombre	montant (en K€)
stages typologie I	20 258	6 560	27 168	10 714
stages typologie II	48 635	16 509	57 106	26 037
stages typologie III	2 829	10 850	5 231	13 479
<b>Total</b>	<b>71 722</b>	<b>33 919</b>	<b>89 505</b>	<b>50 230</b>

## En 2006, 1 salarié sur 5 a bénéficié d'un départ en formation financé par l'OPCA PL.

Plus de 100 000 salariés ont bénéficié en 2006 d'un financement de formation par l'OPCA PL. Ce qui, ramené au champ couvert par l'OPCA PL, représente plus de 20% des effectifs salariés concernés.

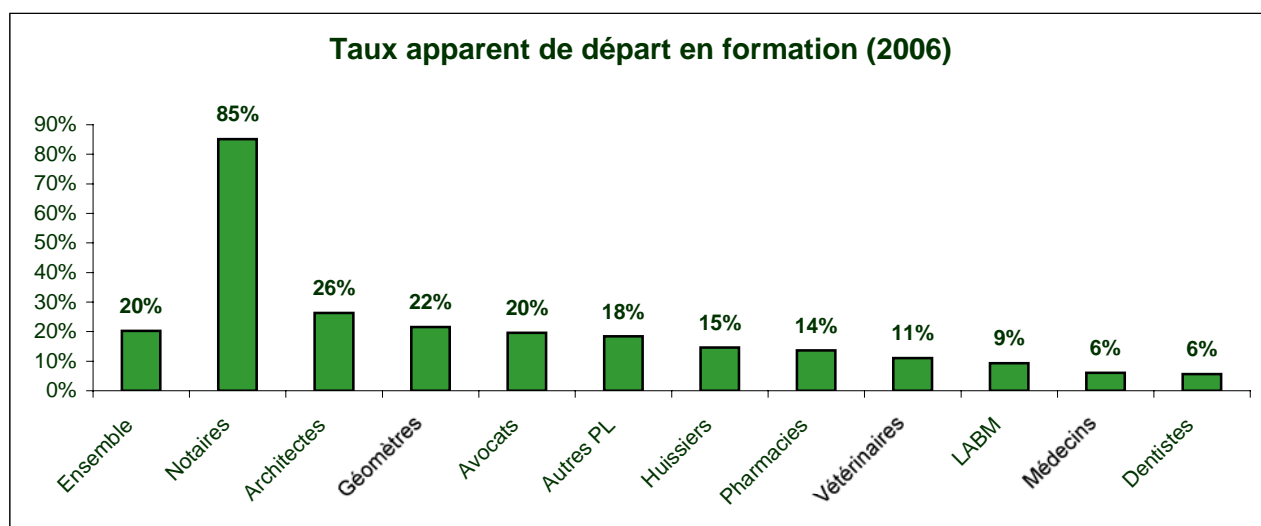
Mais il ne s'agit là que d'un taux apparent, le taux réel est bien supérieur, car l'OPCA PL ne peut financer toutes les formations réalisées par les entreprises libérales.

Autre particularisme des professions libérales : l'obligation de formation.

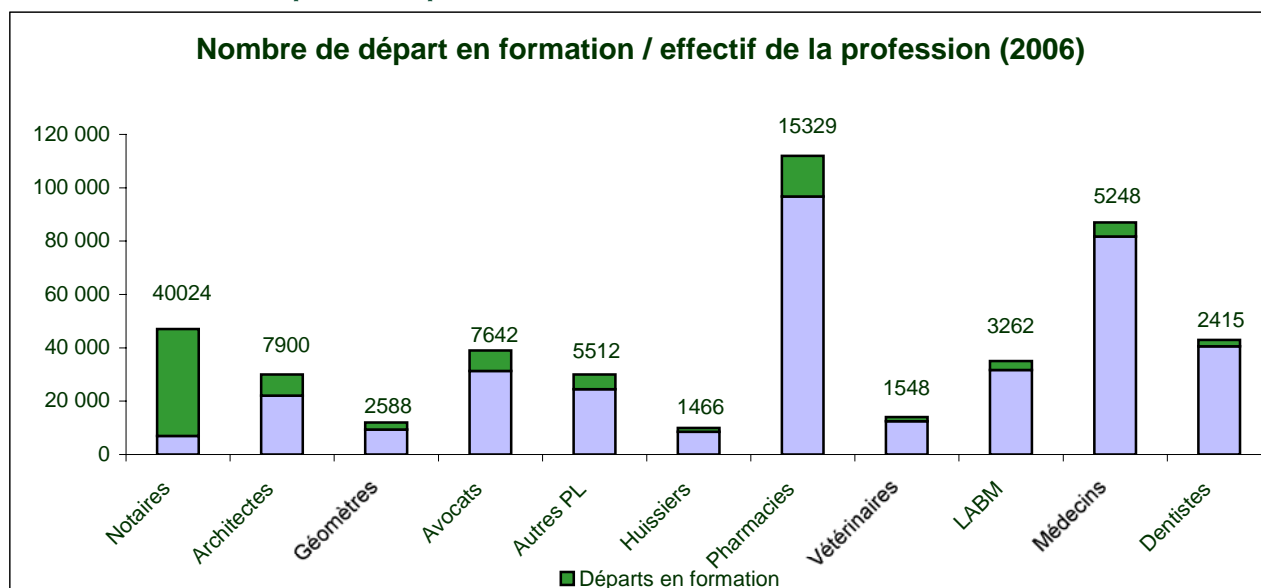
Un certain nombre de professions (médecins, avocats, pharmaciens, vétérinaires) doivent ou vont devoir mettre en œuvre une formation continue obligatoire.

Cette obligation de formation n'est pas assortie de moyens financiers dédiés et les professionnels libéraux salariés sollicitent notre organisme qui ne peut supporter que partiellement cette charge supplémentaire.

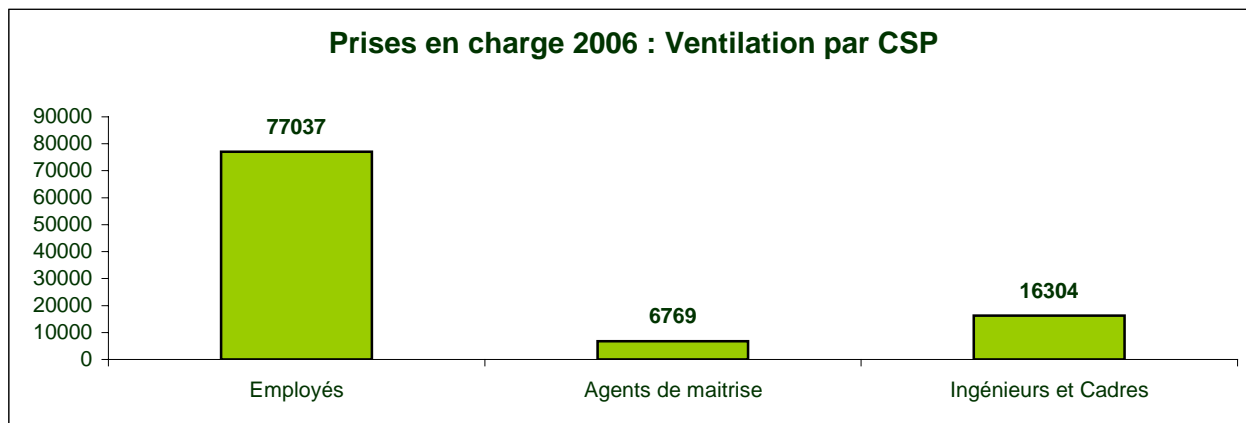
Par ailleurs, priorité a été donnée par les branches professionnelles aux actions de maintien dans l'emploi ou de développement de compétences. Une grande partie des formations liées aux évolutions informatiques restent donc à la charge des entreprises.



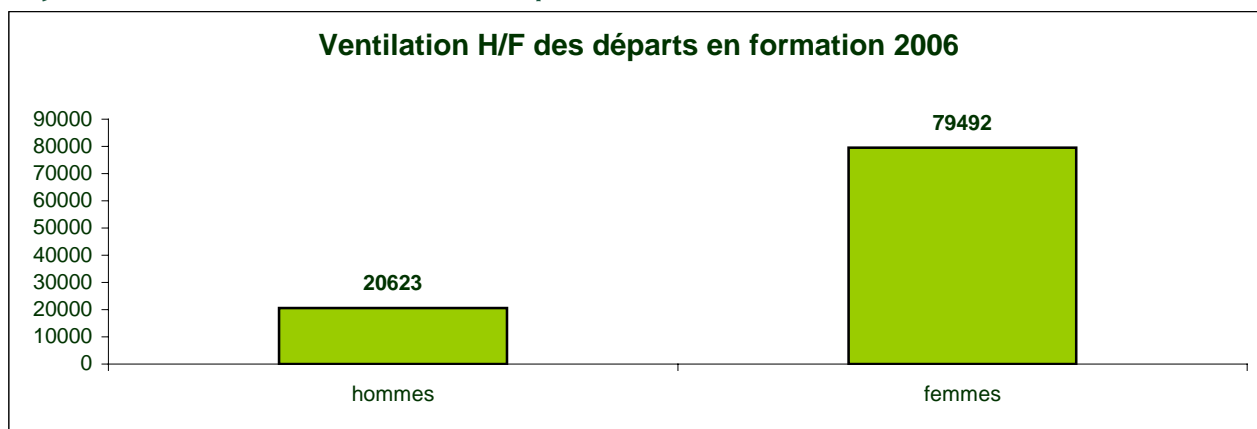
En 2006, l'OPCA PL a financé plus de 100 000 départs en formation, pour les 468 000 salariés de son champ de compétence.



Majoritairement, ce sont les employés qui bénéficient le plus des financements de l'OPCA PL.



Majoritairement, ce sont les femmes qui bénéficient d'un financement de formation.



79,4% des bénéficiaires de financement de formation par l'OPCA PL sont des femmes.

**L'OPCA PL s'engage en faveur des bas niveaux de qualification.**

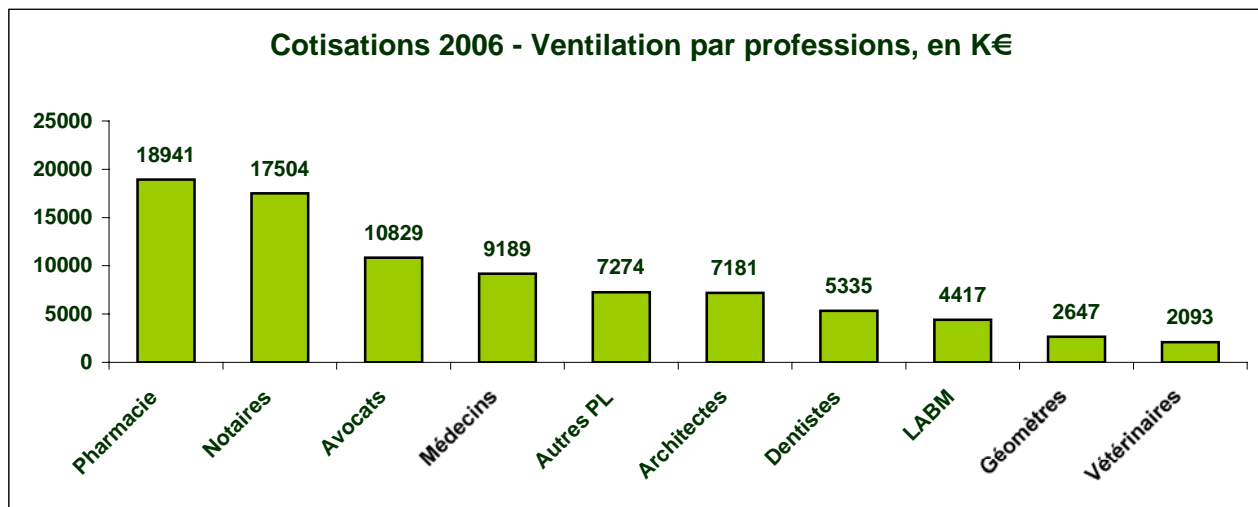
Les personnels de bas niveaux de qualification ne représentent dans les professions libérales que 7% des effectifs, soit 30 000 emplois équivalent temps plein et 40 000 personnes physiques. Ce sont essentiellement des femmes, 83%, travaillant à temps partiel en qualité de personnel d'entretien.

Pour ces personnels, l'OPCA PL met à disposition un dispositif d'accompagnement leur permettant de bénéficier d'un bilan de compétence, de formations en vue de l'acquisition de savoirs fondamentaux, de formations à la bureautique et d'un accompagnement pour la mise en œuvre de la VAE.

Pour ces personnels, l'OPCA PL prend en charge la totalité des frais de formation ainsi que la prise en charge des salaires et/ou allocation.

→ **Objectif pour 2008 : permettre à 10% de ces personnels d'accéder à ce dispositif de formation. 25% des collectes versées à l'OPCA PL le sont à titre conventionnel : versements supérieurs à l'obligation légale.**

La collecte 2007 à recevoir en février 2008 représentera plus de 92 millions d'euros.  
En 2006, elle était de 85 millions ventilés ainsi :



Sur les 85 millions de collecte enregistrés au titre de 2006, près de 20 millions d'euros de collecte ont été versés à titre conventionnel en complément de l'obligation légale.

En 2006, les dépenses de formation de l'OPCA PL ont été supérieures à la collecte encaissée.

Les dépenses de formation consenties par l'OPCA PL en 2006 ont représenté plus de 100 millions d'euros. L'écart entre la collecte (85 millions d'euros) et les dépenses de formation, soit 15 millions d'euros, provient de la mise à disposition du fonds mutualisé de l'OPCA PL, des subventions du FUP et des financements FSE.

